

---

## La jurisprudence « Société Eden » n'exclut pas la jurisprudence « Hallal »

---

 <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=266>

### Référence électronique

« La jurisprudence « Société Eden » n'exclut pas la jurisprudence « Hallal » », *Amarsada* [En ligne], 2024/0, mis en ligne le 05 février 2024, consulté le 06 juillet 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=266>

### Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

# DÉCISION DE JUSTICE

---

CAA Marseille, 4e chambre – N° 20MA03071 – Mme B. c/ Ministre  
de la transition écologique – 01 février 2022

## RÉSUMÉ

---

**Droits d'auteur**

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 Lorsque le requérant est recevable à relever appel en tant que le jugement qu'il attaque n'a pas fait droit à sa demande principale, il appartient alors au juge d'appel, statuant dans le cadre de l'effet dévolutif, de se prononcer sur les moyens, soulevés devant lui, susceptibles de conduire à faire droit à la demande principale et il peut, à ce titre, être valablement saisi par l'administration d'une demande de substitution de motifs.

## INDEX

---

**Rubriques**

Procédure